

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
18 AOÛT 1998**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-98-38
Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

Sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme	Jacqueline Asselin
M.	Rino Beaulieu
Mmes	Sylvie Belzile
	Lise Blackburn
M.	Gilles Cardinal
Mmes	Sonia Desgagné
	Diane Durand
	Ruth Gagnon
M.	Michel Girard
Mmes	Diane Gauthier
	Denise Hudon
	Chrystiane Jean
M.	Charles Lavoie
Mme	Diane Perron
MM.	Régis Richard
	Rémy Simard
Mmes	Diane Tremblay
	Élaine Tremblay

Les commissaires représentants des parents :

M. André Boulianne (primaire)
M. Michel Lemieux, (secondaire)

Sont également présents :

MM. Lucien Houde, directeur général
Michel Cloutier, secrétaire général

Après un court moment de réflexion,

CC-98-39
Assermentation

Le secrétaire général et commissaire à l'assermentation, tel que désigné par le président d'élection lors de la session du 7 juillet 1998, procède à l'assermentation de madame Élane Tremblay, cette dernière ayant motivé son absence lors de ladite session.

Par la suite, le secrétaire général présente aux membres du Conseil Mme Monique Girard, chef de secrétariat, qui assistera dorénavant aux sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil des commissaires pour agir en soutien au secrétaire général, relativement aux travaux reliés au déroulement des sessions. Mme Girard aura principalement, de part ses fonctions au Secrétariat général, à assumer la responsabilité de dossiers relatifs aux actes corporatifs de la Commission.

Puis,

CC-98-40
Ordre du jour

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D'accepter l'ordre du jour de la présente session tel que déposé au Conseil, en y ajoutant les points suivants :

Sujets de décision :

- Soumissions/achat de papier
- Tarification du transport du midi/cas particuliers

Sujets d'information :

- École Médéric-Gravel/plaintes de voisins
- Polyvalente Fréchette/peinture
- Rampes d'accès aux écoles

ADOPTÉE**CC-98-41**Procès-verbal
du 7 juillet 1998**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 7 juillet 1998, tenant compte des modifications suivantes :

- inscrire l'absence de M. André Boulianne.
- à la résolution CC-98-24, changer le nom de Gerry pour Garry.

ADOPTÉE**CC-98-42**Sessions du
Conseil

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, il y a lieu d'accepter un règlement sur le lieu, les dates et heures, relativement à la tenue des sessions du Conseil des commissaires ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

Que les sessions ordinaires du Conseil des commissaires aient lieu les 2^e et 4^e mardis de chaque mois, à compter de 19h30, en la salle des commissaires du centre administratif, 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi.

ADOPTÉE

Par la suite, les membres du Conseil reçoivent le dépôt d'un projet de calendrier, lequel précise les dates de la tenue des sessions du Conseil pour l'année scolaire 1998-1999 :

Septembre	8 et 22
Octobre	13 et 27
Novembre	10 et 24
Décembre	8
Janvier	12 et 26
Février	9 et 23
Mars	9 et 23
Avril	13 et 27
Mai	11 et 25
Juin	8 et 22

CC-98-43Contrat/
agrandissement
École André-
Gagnon

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du service des ressources matérielles ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

D'octroyer le contrat d'agrandissement de l'école André-Gagnon au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les Constructions Constant Larouche, pour un coût total de 378 981,57\$ (toutes taxes incluses), le tout conditionnel aux résultats d'une étude à faire par les services des ressources matérielles ayant pour but de vérifier la faisabilité des travaux en régie à un coût moindre que le plus bas soumissionnaire.

Compte tenu des délais très courts, ces travaux devant être exécutés rapidement, étant donné la rentrée des élèves, la présidente et le directeur général sont mandatés pour signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les documents requis à l'exécution des travaux.

ADOPTÉE**CP-98-44**Effets bancaires
autorisations de
signature

CONSIDÉRANT que le nom de la commissaire appelée à occuper la fonction de présidente de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay est connu, à la suite de son élection en date du 7 juillet 1998;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'apporter des modifications de signataires par suite de cette élection;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

QUE les chèques, effets bancaires divers, toute demande de crédit et tout document relié aux opérations bancaires des comptes du centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay soient autorisés comme tels par la signature conjointe de deux (2) des quatre (4) personnes suivantes : Mme Liz S. Gagné, présidente, M. Lucien Houde, directeur général, Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe et M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières;

QUE les signatures «mécanographiques» de la présidente, Mme Liz S. Gagné, et du directeur général, M. Lucien Houde, apparaissant sur les chèques soient reconnues comme valides;

QUE le paraphe d'une (1) des trois (3) personnes détenant les postes suivants : M. Lucien Houde, directeur général, M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières, et M. François Leblanc, coordonnateur du service des ressources financières, soit obligatoire sur tous les chèques tirés sur les comptes bancaires du centre administratif de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

ADOPTÉE

CC-98-45
Participation
Grics

CONSIDÉRANT le regroupement des Commissions scolaires Baie-des-Ha ! Ha !, de Chicoutimi et Valin pour former la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ;

CONSIDÉRANT les demandes de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Grics), à l'effet de signer de nouvelles ententes avec cette dernière ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay voit un intérêt à devenir membre de ladite Société ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

D'autoriser le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le contrat de participation à la Société Grics, et

D'autoriser le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la Société Grics (N° 16967, version juin 1998).

ADOPTÉE

CC-98-46
Délégué
officiel/Grics

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire est membre de la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (Grics) et que le contrat de participation stipule que la Commission scolaire doit nommer un délégué officiel pour la représenter et agir en son nom ;

**Il est proposé par Mme Élane Tremblay
et résolu :**

Que M. Claude Côté, en sa qualité de directeur du service de l'informatique, soit et est par la présente nommé délégué officiel de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société GRICS et y exerce tous les pouvoirs inhérents ;

Qu'en cas d'incapacité d'agir du délégué officiel, M. Michel Gagnon, coordonnateur du service de l'informatique, soit et est par la présente nommé délégué officiel substitut à toute Assemblée générale régulière ou spéciale de la Société Grics avec le même mandat.

Que la présente résolution annule et remplace toute autre résolution ayant pour objet la nomination d'un délégué officiel à l'Assemblée générale de la Société Grics.

ADOPTÉE

CC-98-47
Accord/CPNCC-
CEQ/ratification

Le directeur des ressources humaines présente succinctement le contenu de deux accords intervenus le 22 juin 1998 entre le Comité patronal de négociation des conventions collectives (CPNCC) et la CEQ.

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, les ententes intervenant entre le CPNCC et la CEQ ; la première relativement à l'ajout de l'annexe LXII, Projet expérimental relatif à l'évaluation de la scolarité du personnel enseignant et la seconde relative à des modifications découlant de la Loi sur l'assurance-médicaments et modifiant diverses dispositions législatives (L.Q. 1996, C.32).

ADOPTÉE

CC-98-48
Formation de
Comités de
service

CONSIDÉRANT que les commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pourraient être davantage impliqués dans le processus relatif au cheminement des travaux au regard des dossiers majeurs de chacune des directions de service ;

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

De constituer une structure de participation des membres du Conseil des commissaires en comités de service leur permettant d'être impliqués dans la prise de décision concernant les dossiers majeurs.

Les modalités de fonctionnement de ces comités seront établies ultérieurement.

ADOPTÉE

CC-98-49
Rémunération/
commissaires

Les membres du Conseil reçoivent un document contenant deux hypothèses de répartition de la masse salariale autorisée par le gouvernement (Décret 816-98, 17 juin 1998) relativement à la rémunération des commissaires.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'agir dans les meilleurs délais ;

**Il est proposé par Mme Chrystiane Jean
et résolu :**

De retenir l'hypothèse «A» pour la répartition de la masse salariale autorisée par le gouvernement pour la rémunération des commissaires, sous réserve de discussions à ce sujet qui auront lieu ultérieurement.

**ADOPTÉE
à l'unanimité**

CC-98-50
Contrats/
transport
par berline

**Il est proposé par Mme Éline Tremblay
et résolu :**

D'accepter les contrats suivants pour le transport d'élèves par véhicule de type «berline», pour l'année scolaire 1998-1999, au prix de 13,00\$ par jour, plus 82 cents du kilomètre :

No de contrat	Transporteur	Kilométrage quotidien(variable)
510	André Tremblay	160.5
511	Lise Roy	130.0
512	Jocelyn Thibeault	75.0
514	Violette Émond	145.0
515	Pierre Villeneuve	128.0

516	Johanne Tremblay	74.0
521	Taxi de Luxe enr.	64.0
522	Jasmin Gilbert	93.0
523	Taxi Mini-Max	23.0
524	Germain Lepage	165.0
532	Jocelyn Côté	132.0
540	Autobus de l'Anse-St-Jean ltée	89.0

No de contrat	Transporteur	Kilomètre quotidien fixe
513	Violette Émond	120.0
520	Autobus Jerry Lavoie inc.	120.0

ADOPTÉE

CC-98-51Vente de
véhicules
scolaires**CONSIDÉRANT** la demande de Autocar du Nord inc. ;**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter la transaction effectuée entre la compagnie Autobus Michel Savard inc. et la compagnie Autocar du Nord inc., soit la vente de quatre(4) véhicules scolaires (A16, A18, 121, 125) ;

D'accepter les nouveaux coûts de contrats suivants :

Autobus Michel Savard inc. :	95 391\$
Autocar du Nord inc. :	1 185 168\$

ADOPTÉE

CC-98-52Autorisation
de signature/
bail de location**CONSIDÉRANT** le besoin de loger un groupe d'élèves dans un programme particulier ;**CONSIDÉRANT** que la Commission ne dispose pas de locaux adaptés aux besoins de cette clientèle ;**Il est proposé par Mme Denise Hudon
et résolu**

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Lucien Houde, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, un bail de location de locaux d'une superficie d'environ 65m² dans l'édifice sis au 1331, 2^e Avenue, Ville de La Baie, et des locaux d'une superficie de 20m² dans l'édifice sis au 17-A, St-Jean-Baptiste, à l'Anse St-Jean.

ADOPTÉE

CC-98-53Tarification du
transport du
midi

Madame la commissaire Lise Blackburn fait état d'une situation qui fait en sorte qu'un certain nombre d'élèves de quatre écoles du secteur Nord de Chicoutimi, dû à l'équilibre des groupes, doivent utiliser le transport scolaire et par conséquent emprunter le transport du midi et en défrayer le coût. Mme Blackburn se dit d'avis que les parents de ces élèves ne devraient pas être obligés d'assumer le coût du transport du midi, leurs enfants ayant subi un déplacement d'école à la demande de la Commission scolaire.

Le Conseil demande qu'une étude d'impact soit réalisée relativement à cette situation, afin de connaître le nombre d'élèves touchés et les coûts qu'entraînerait pour la Commission scolaire la gratuité du transport du midi pour ces élèves. La question reviendra à l'ordre du jour lors d'une prochaine session.

CC-98-54Achat de
papier**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des ressources matérielles ;**Il est proposé par Mme Ruth Gagnon
et résolu :**

De retenir, pour l'achat du papier à photocopie requis pour l'ensemble des écoles, des centres et des services de la Commission scolaire, pour l'année scolaire 1998-1999, le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme

«Fourniture de traitement d'information», pour un montant total de 141 959,20\$ (toutes taxes incluses).

ADOPTÉE

CC-98-55
Rapport de la
présidente

➤Madame la Présidente, propose, pour répondre à un vœu des membres du Conseil, que l'activité de type «lac à l'épaule» ait lieu les 28 (en soirée) et 29 août (la journée au besoin). Cette activité pourrait avoir lieu soit au Centre l'Oasis ou au Centre de service de La Baie.

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

Que le Conseil des commissaires tienne une activité de type «lac à l'épaule», le vendredi 28 août, en soirée, et le samedi 29 août, toute la journée si nécessaire, au Centre de service de La Baie, et de retenir les services de M. Jocelyn Poirier pour la préparation d'un canevas de travail et l'animation de cette activité.

ADOPTÉE

➤Madame la Présidente fait également état d'une correspondance reçue de la Fédération des commissions scolaires du Québec relativement à une consultation sur le pacte fiscal demandée par la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales. Considérant les délais très courts, le Conseil des commissions scolaires de la région 02 a été chargé de préparer un mémoire pour répondre à cette consultation au nom des commissions scolaires de la région. Le CCSR-02 retiendrait alors, pour réaliser ce travail, les services d'une personne-ressource externe. Une copie du résultat des travaux devrait être acheminé à chaque commission scolaire concernée d'ici le 8 septembre.

➤Madame la Présidente informe aussi qu'elle participera à une première rencontre provinciale du Conseil général de la Fédération, qui aura lieu le 21 août 1998, à Québec.

CC-98-56
Rapport du
directeur général

Monsieur le Directeur général présente un bref compte rendu sur les démarches auxquelles il a participé récemment ou interventions qu'il a faites quant à certains dossiers d'importance :

- ♦Une rencontre de tous les cadres et gérants a eu lieu le jeudi 13 août, afin de faire le point sur l'ensemble des dossiers. Cette rencontre avait pour objectif également d'échanger sur l'attitude à avoir face à l'harmonisation de ces dossiers ;
- ♦À la suite d'une demande de la Fédération, la Commission contribuera avec les autres commissions scolaires du Québec et la Fédération à la défense du dossier en litige avec la Fédération des directeurs d'école du Québec et au partage des coûts. Les membres du Conseil reçoivent copie d'une lettre de la Fédération des commissions scolaires du Québec, en date du 9 juillet 1998, relativement à ce sujet ;
- ♦Tous les cadres d'école, de centre et de service seront réunis le jeudi 20 août, afin d'établir les modalités de leur participation à la gestion de la Commission scolaire : mise en place de l'ensemble des comités (rôle, composition, objets et fonctionnement) ;
- ♦Tout le personnel affecté aux divers services du centre administratif de la Commission a été invité à un déjeuner d'accueil le lundi 17 août. Cent trente (130) personnes ont assisté à ce déjeuner ;
- ♦La Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, le Cégep de Chicoutimi et la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets ont mis en place un consortium dans le cadre de la formation des employés pour l'implantation de l'entreprise de transformation du bois «Nova» de Ferland-Boileau.

Par la suite,

CC-98-57
Comité EHDA

La directrice générale adjointe, Mme Ginette Gilbert, livre de l'information sur la mise en place du Comité consultatif des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Elle mentionne entre autres,

que les directions d'école ont été informées qu'elles auront à contacter tous les parents des élèves concernés, afin de connaître leur intérêt de faire partie du Comité. Elle rappelle également la composition du comité, tel que statué par le Conseil provisoire le 8 juin dernier. Puis, elle sonde l'opinion du Conseil sur l'intérêt qu'il pourrait avoir quant à la présence, comme auditeur libre, d'un de ses membres à ce Comité, le tout sous réserve de l'adhésion du Comité EHDAA.

Cette question fera l'objet d'une discussion lors de la rencontre des membres du Conseil, les 28 et 29 août prochains.

CC-98-58
École Médéric-Gravel/plaintes

Le Conseil reçoit l'intervention de Mme la commissaire Diane Durand quant à la présence indésirable de jeunes sur la galerie du 2^e étage de l'école Médéric-Gravel et de plaintes de voisins de l'école à ce sujet. Les interventions nécessaires seront faites par le service des ressources matérielles afin d'empêcher l'accès à cette galerie, notamment par la contribution des élèves du Centre de formation professionnelle en métallurgie.

CC-98-59
Polyvalente Fréchette/peinture

Madame la commissaire Sylvie Belzile signale que la Polyvalente Fréchette aurait besoin de certains travaux de peinture à l'extérieur. À ce sujet, le directeur des ressources matérielles informe que les travaux nécessaires sont prévus pour la semaine prochaine.

CC-98-60
Sécurité/Rampes d'accès/écoles

Par ailleurs, la direction des ressources matérielles prend bonne note de l'intervention de Mme la commissaire Ruth Gagnon, concernant un danger potentiel que pourraient représenter les boulons aux rampes d'accès aux écoles.

Sur ce, la séance se termine.

La présidente

Le secrétaire général

